

	De Mai à Septembre	De Octobre à Avril	
	Du vendredi matin au lundi matin	Du vendredi matin au lundi matin	
	PRIVATISATION	PRIVATISATION	
Salle climatisée LEO - 305 personnes			
Salle de réception de 250m2	X	X	
Salle enfants de 27m2			
Vestiaire			
Equipements dans la salle de réception			
Projecteur vidéo et son écran motorisé	X	X	
2 micros sans fil			
Sonorisation			
Office traiteur 50m2*			
2 Etuves - 2 Plaques à induction - Lave vaisselle	X	X	
2 Armoires réfrigérées de 1400L			
Mezzanine (espace de mise en beauté)			
Bac à shampoing	X	X	
Coiffeuses			
Salle climatisée TILIO - 375 personnes			
Salle de réception de 230m2	En option: pour un vin d'honneur et/ou cérémonie laïque en intérieur	X	
Espace polyvalent de 80m2 (capacité maximum 90 personnes)			
Vestiaire & Terrasse			
Equipements dans la salle de réception			
Projecteur vidéo et toile fixe			
Sonorisation - micro sans fil			
Office traiteur 20m2*			
1 Etuve - 1 plaque à induction - Lave vaisselle			
1 Armoires réfrigérées de 700L			
Mis à disposition sur le Domaine			
Vaisselle simple (120 personnes) - Chaises blanches Napoléon (x350)	X	X	
Mange-debout Ø81cm & housses noires (x20)			
Tables: Ø152cm(x15) Ø183cm(x2) - L200x76cm(x35) - L122x76cm(x6)			
Echaffaudage aluminium à roulettes 30€ le séjour	En option	En option	
Bornes de recharge pour véhicules électriques 0,40€/kWh			
Les Extérieurs			
Parc arboré	X	X	
Terrain de pétanque			
Parking 100 places			
Les Hébergements			
Lits préparés & linge de toilette fourni			
Gîte Axel 17 couchages - 7 chambres - 6 salles d'eau - 6 WC	X	X	
Gîte Arthur 29 couchages - 11 chambres - 11 salles d'eau - 11 WC			
Gîte Jules 32 couchages - 7 chambres & 1 dortoir - 7 salles d'eau - 7 WC			
Plein air			
Espace camping car & toiles de tentes - Sanitaires extérieurs	X	X	
Taxes de séjour et Charges incluses	8 000 €	8 000 €	
Option salle TILIO si utilisée	500 €		

*Tout traiteur ou restaurateur peut intervenir dans nos offices traiteurs sous réserve d'avoir signé préalablement le règlement intérieur d'occupation des espaces et la convention de coopération, fixant respectivement les conditions d'utilisation et la redevance.